

La Lettre

de l'Artisanat du bâtiment en Nouvelle-Aquitaine

L'ARTISANAT:
Moteur d'emploi en ruralité
et en zone urbaine.

Page 2

**SOUTENIR LES ENTREPRISES
LOCALES :**
par les marchés publics.

Page 3



Edito



Madame, Monsieur l'élu(e),
Vous êtes Maire, Président de Communauté de communes, d'agglomération ou urbaine, Conseiller départemental, Conseiller régional, Député ou Sénateur. La CAPEB Nouvelle-Aquitaine a décidé de vous adresser cette lettre trimestrielle d'information sur des sujets qui sont au cœur de nos préoccupations mais aussi des vôtres.

La CAPEB ? C'est la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment. Certains d'entre vous nous connaissent bien. La CAPEB c'est l'organisation professionnelle qui représente, défend et accompagne les entreprises artisanales du bâtiment.

Et ces entreprises artisanales sont au cœur de nos territoires, de vos territoires.

L'entreprise artisanale, c'est un artisan seul mais aussi des responsables de TPE avec plusieurs salariés. Ce qui les caractérise c'est avant tout l'ancrage local et la proximité : une entreprise artisanale travaille généralement dans un rayon de 20 kilomètres autour de son siège social. Elle emploie des hommes et des femmes qui habitent sur les communes limitrophes. Le chef d'entreprise passe le plus clair de son temps avec ses compagnons sur les chantiers pour amener une véritable qualité de prestation car c'est lui le garant de la qualité de réalisation. Il transmet son savoir-faire aux jeunes générations et forme régulièrement des apprentis. Mais il est aussi le commercial, le responsable du SAV, le directeur des ressources

humaines, le directeur des achats, le responsable des ventes, le chargé de communication, ...

Ce modèle est plus que jamais malmené au travers des contraintes toujours plus nombreuses et la concurrence de plus en plus féroce des nouveaux acteurs sur les marchés traditionnels de l'artisanat. Pour preuve les récentes alertes de la DGCCRF sur les offres d'isolation à 1€ de certaines sociétés commerciales qui n'hésitent pas à exploiter la fragilité de certains de nos concitoyens. Ou encore la multiplication de start up souvent transnationales qui refusent le modèle du salariat, paient leur impôt hors Europe et qui vous vendent des prestations par des applications mobiles.

Pour pouvoir maintenir la 1ère entreprise de France sur nos territoires, nous avons besoin de vous !

Nous vous souhaitons bonne lecture et nous tenons à votre disposition pour travailler ensemble à créer les conditions favorables à l'exercice des métiers de l'artisanat du BTP pour le bénéfice de notre territoire.

Jean-Jacques DUSSOUL,
Président de la CAPEB Nouvelle Aquitaine.

7,9
milliards d'euros

de chiffre d'affaires des entreprises artisanales du bâtiment (moins de 20 salariés)

1,027
milliards d'euros

de chiffre d'affaires réalisé avec le secteur public par les entreprises artisanales du bâtiment (moins de 20 salariés)*

*estimation CAPEB d'après les données INSEE 2017



L'Artisanat, moteur d'emploi en ruralité et en zone urbaine

Artisanat est-il plutôt des villes ou des champs ? Quelle est la place des entreprises artisanales dans les différents types de territoires : en ruralité ou en milieu urbain, dans les quartiers prioritaires de la ville ? Présentation de quelques chiffres clefs.

L'Artisanat est partout, en proximité.

Selon toutes les études récentes, le tissu artisanal reste bien présent dans tous les types de territoires. Quels que soient l'endroit et la typologie de ces derniers, la part d'entreprises artisanales est proportionnelle à celle des habitants ; le qualificatif de « proximité » demeure donc parfaitement adapté au secteur, l'artisanat joue bien son rôle de facteur d'équilibre.

L'emploi salarié artisanal pèse lourd dans l'économie rurale.

En dépit d'une taille plus petite des entreprises, l'emploi salarié artisanal conserve un poids plus important que la moyenne dans les territoires à dominante rurale.

Ainsi, les emplois salariés de l'artisanat représentent environ 1 emploi du secteur privé sur 6 dans la Creuse, en Dordogne et dans les Landes contre 1 sur 10 en moyenne nationale et 1 sur 25 à Paris.

Et dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

L'artisanat est également bien ancré dans les quartiers prioritaires de la ville. Dans ceux-ci, 43 % des établissements sont des entreprises artisanales où le secteur du BTP se taille la part du lion.

Une dynamique globale.

Le nombre d'entreprises artisanales entre 2013 et 2017 a augmenté de 22 % en territoire rural et de 24 % dans les villes moyennes. Cette dynamique va de pair avec une hausse du nombre d'emplois salariés en communes périphériques et villes-centre. Toutefois, ces emplois salariés en ruralité s'avèrent plus fragiles : entre 2013 et 2016, l'effectif a chuté de 5 %.

(source étude ISM 2019)

En Creuse, en Dordogne et dans les Landes

1/6

Part de l'emploi salarié artisanal

Moyenne nationale

1/10

À Paris
1/25



51 911 Entreprises artisanales du bâtiment

de moins de 20 salariés en Nouvelle Aquitaine



Les élus accompagnent le développement des entreprises locales

TÉMOIGNAGES DE
Monsieur Christophe DELLECI,
Gérant de l'entreprise ALIS Habitat
Madame Andréa BROUILLE

Maire de Bessines-sur-Gartempe et première Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine chargée des finances et du budget.

« Nous avons créé une société à Bordeaux il y a 5 ans et souhaitions nous développer en implantant un nouveau site à l'extrême Est de la Région Nouvelle Aquitaine », explique le chef d'entreprise, Christophe DELLECI. Hésitant entre la Haute-Corrèze et la Haute-Vienne, l'entrepreneur a été séduit par les démarches aussi facilitatrices qu'efficaces des élus de Bessines sur Gartempe (87). À proximité des grands axes et à une demi-heure de Limoges l'entreprise a trouvé une opportunité d'implantation grâce à la mobilisation des élus.

« Nous avons pris contact avec la Comcom et avec Andréa BROUILLE. Tous ont fait preuve d'une grande écoute et nous ont vraiment aidés. Ils nous ont mis en relation avec Monsieur Marie, un propriétaire de la

commune, qui nous a libéré un dépôt qui répondait à toutes nos attentes. »

Cette efficacité est la conséquence du travail collectif des élus. « Nous avons réalisé un répertoire des locaux disponibles pour accueillir rapidement une nouvelle entreprise, explique Andréa BROUILLE. Nous avons facilité la mise en relation avec le propriétaire et, de son côté, la communauté de communes ELAN a joué le rôle de guichet unique pour l'accompagnement et les aides. »

La CAPEB se félicite de cette belle initiative et appelle de ses vœux toutes les démarches permettant de faciliter l'installation des entreprises.

Créée il y a un peu plus d'un an, Alis Habitat est une entreprise spécialisée dans l'isolation des combles perdus et des planchers bas, et aussi de l'isolation des rampants de toiture, elle réalise des travaux de couverture et devrait prochainement développer la partie plomberie/chauffage et répondre à des marchés publics avec l'appui de la CAPEB.

Soutenir les entreprises locales par les marchés publics

S'il est indispensable que les deniers publics soient gérés en bon père de famille, il n'en demeure pas moins que le choix des entreprises locales en marché public peut permettre au territoire de bénéficier de retombées économiques

Retenir des entreprises de proximité qui n'emploient pas de salariés détachés est un moyen de soutenir l'économie locale ! L'entreprise locale paye des impôts sur le territoire. L'ouvrier local va à l'hôtel, mange au restaurant sur la commune. Les charges sociales sont versées en France pour payer les retraites et les soins de nos concitoyens...

Il existe des solutions pour pouvoir soutenir ce modèle que notre organisation appelle de ses vœux :

■ Allotir finement les marchés publics par métier pour favoriser la concurrence ; si l'AMO préconise 4 ou 5 lots c'est plus pour limiter le travail administratif que pour trouver des entreprises locales avec de réels

savoir-faire ; 10 ou 15 lots nous semblent correspondre à la réalité des compétences nécessaires à la réalisation d'un chantier.

- Permettre aux entreprises de valoriser les actions d'insertion en cours dans l'entreprise au titre de critères d'insertion (et non de clauses d'insertion).
- Respecter le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse (mieux-disant), y compris pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).
- Détecter systématiquement les offres anormalement basses et les écarter pour une saine concurrence et des achats publics durables.
- Relever le seuil d'appel d'offres en marché public à 50.000€

QUE FAIT LA CAPEB POUR LES ENTREPRISES

Notre organisation s'engage pour accompagner les entreprises au travers de diverses solutions : formations, information, signature électronique, veille voire rédaction du dossier administratif.

40 000€

Relèvement du seuil d'appel d'offre(s) en marché public annoncé par le gouvernement en 2020

32 %

Seulement 32% des TPE/PME en marché public : une part à faire progresser.



PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE VALORISER LA RSE AU TITRE DES CRITÈRES DE NOTATION : RÉCOMPENSER LES FOURNITURES EN CIRCUITS COURTS AUPRÈS DE FOURNISSEURS LOCAUX, L'EMPLOI LOCAL ET LES EFFORTS SUR LA GESTION DES DÉCHETS !



Les entreprises du BTP peuvent-elles se passer de gasoil ?

Depuis maintenant un an, la fiscalité du gasoil pour les entreprises du BTP est visée par l'exécutif.

Les motifs de la remise en cause de l'exonération partielle de TICPE sur le Gasoil Non Routier (GNR) varient suivant les moments, passant du caractère impérieux de limiter les impacts environnementaux négatifs à une volonté de compenser les nouvelles dépenses de l'Etat en faveur du pouvoir d'achat des ménages.

Si l'objectif reste le même qu'en octobre dernier, les pouvoirs publics, tirant les leçons de la contestation qui avait abouti au retrait de cette mesure, entendent procéder de manière différente, en mettant en œuvre de manière progressive cette disposition. Dont acte ! La CAPEB a été entendue par les pouvoirs publics, à plusieurs reprises et devrait à nouveau l'être dans les prochaines semaines. Mais force est de constater que le gouvernement ne reviendra pas sur sa décision.

CE QUE LES ARTISANS VEULENT

Le secteur a besoin d'un grand plan d'accompagnement pluriannuel qui dispenserait des aides financières significatives pour venir en appui de la suppression progressive du GNR afin de permettre aux entreprises de mieux gérer la transition de leur flotte d'engins vers des véhicules utilisant des

énergies renouvelables.

Ce plan, en plus d'inciter les industriels à proposer des solutions alternatives au gasoil, aura besoin d'être soutenu par les collectivités pour un déploiement de toutes les solutions énergétiques viables. Une pelle mécanique, un camion benne, ... ne peuvent être remplacés par un vélo ou une brouette.

Les bornes électriques sont une chose, mais l'utilisation du Gaz Naturel (GNV et bio GNV) n'est pas possible tant qu'un maillage suffisant de stations n'est pas en place.

Les entreprises artisanales du BTP, vont devoir s'adapter, comme elles l'ont toujours fait. Mais ces mutations seront mieux comprises si les recettes nouvelles engrangées par l'Etat sont effectivement consacrées à la transition énergétique.





PRÉSIDENT

Jean-Jacques DUSSOUL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Arnaud FERRERO
05 56 34 46 55

4 Avenue de Chavailles,
33520 BRUGES

capebn-a@capeb-nouvelle-aquitaine.fr

En région Nouvelle-Aquitaine



La CAPEB défend près de

52 000 entreprises

du bâtiment de moins de 20 salariés.



Elle fédère près de
7 500 entreprises.



Elle regroupe les **13 CAPEB**
départementales

implantées au cœur du territoire
néo-aquitain.



Elle est administrée par
276 artisans élus



Elle emploie
62 collaborateurs

Contacts en département

16 CHARENTE
Président GUERIN Philippe
contact@capeb16.fr
24 RUE DU DR GUY RAGNAUD
16000 ANGOULEME
05 45 95 00 91

47 LOT-ET-GARONNE
Président FELTRE Bruno
accueil@capeb47.fr
22 A RUE ROLAND GOUMY
47000 AGEN
05 53 98 00 35

79 DEUX-SEVRES
Président MULARD Sylvain
contact@capeb79.fr
41 RUE HENRI SELLIER
79000 NIORT
05 49 24 31 59

17 CHARENTE MARITIME
Président POCHON Jean-Claude
capeb@capeb-charente-maritime.fr
107 AVENUE MICHEL CREPEAU
BP 40065 17003 LA ROCHELLE
CEDEX 1
05 46 50 01 10

64 PAYS - BASQUE
Président DUHALDE Panpi
capeb.paysbasque@capeb64.fr
87 AVENUE D'ESPAGNE
64600 ANGLET
05 59 63 23 81

86 VIENNE
Président CHERON Michel
contact@capeb86.fr
14 RUE DES FRÈRES LUMIÈRE
86000 POITIERS
05 49 61 00 99

19 CORREZE
Président FREDON Jean-Claude
capeb19@wanadoo.fr
39 RUE DU 4 SEPTEMBRE
19000 TULLE
05 55 26 59 91

64 BEARN ET SOULE
Président LAVIE Pierre
capeb.lescar@capeb64.fr
6 RUE BERNARD PALISSY
64230 LESCAR
05 59 81 28 60

87 HAUTE- VIENNE
Président RAVANNE Alain
secretariat@capeb87.fr
24 RUE LESAGE BP 217
87006 LIMOGES CEDEX
05 55 77 78 93

23 CREUSE
Président MATHIEU Francis
secretariat@capeb23.fr
28 AVENUE D'AUVERGNE
23000 GUERET
05 55 51 18 58

86 Poitiers
DEUX- SÈVRES (79)
Niort
VIENNE (86)

24 DORDOGNE
Président LIOGIER Frédéric
accueil@capeb24.fr
7 BOULEVARD DE L'INDUSTRIE
24430 MARSAC SUR L'ISLE
05 53 06 80 80

17 La Rochelle
CHARENTE- MARITIME (17)
Angoulême
16 CHARENTE (16)
Périgueux
24 DORDOGNE (24)
Bordeaux
33 GIRONDE (33)
GIRONDE (33)
40 LANDES (40)
Mont-de- Marsan
64 PYRÉNÉES- ATLANTIQUES (64)
Pau

33 GIRONDE
Président DUMON Michel
capeb33@wanadoo.fr
12 AVENUE DE CHAVAILLES
LES BUREAUX DU LAC BÂT. 5
1^{ER} ETAGE 33525 BRUGES CEDEX
05 56 11 70 70

40 LANDES
Président LALANNE Patrick
contact@capeb-landes.fr
640 RUE DE LA CANTÈRE,
40990 SAINT-VINCENT-DE-PAUL
05 58 75 60 99

47 Agen
LOT-ET-GARONNE
64 Pau
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES (64)
Anglet